

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 26 JANVIER 2015
DELIBERATION N°2015-4

OBJET : Statuts de la commission consultative des doctorants contractuels.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

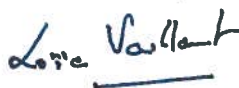
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les statuts de la commission consultative des doctorants contractuels.

Fait à Tours, le 27 janvier 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT